



Refus nouvelles tâches travail quel risque ?

Par **Eva94230**, le **06/06/2023** à **20:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI en tant qu'assistante médicale de recherche et ma direction veut nous rajouter des tâches sans pour autant modifier notre poste donc pas nécessaire de signer quelque chose.

Cependant, si je refuse d'effectuer ces nouvelles tâches qu'est ce que je risque ? Mise à pieds ?

En vous remerciant.

Par **Eva94230**, le **06/06/2023** à **20:40**

Nous refusons car les tâches ne correspondent pas à notre poste actuel donc nous allons devoir être formé alors que nous sommes actuellement en sous effectifs et que nous sommes débordées.

Nous avons exprimé plusieurs fois par écrit et oral que nous n'étions pas d'accord mais cela n'a pas été pris en compte.

La direction à demandé à nos supérieurs de réaliser une nouvelle fiche de poste avec les nouvelles tâches.